

L'ÉVOLUTION DES SOLUTIONS DIGITALES POUR UNE MEILLEURE GESTION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

NICOLAS VIGNERON

CHEF DE SERVICE, OFFICE DE L'UNION EUROPÉENNE
POUR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Cette contribution a été rédigée suite à la 12^{ème} édition de la Journée luxembourgeoise de la propriété intellectuelle organisée le 25 avril 2019 à l'initiative de l'Office de la propriété intellectuelle du ministère de l'Economie et l'Institut de la Propriété Intellectuelle Luxembourg (IPIL G.I.E.).

La protection de la propriété intellectuelle (PI) est un enjeu de plus en plus important pour les acteurs économiques. L'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) facilite de nombreuses solutions digitales qui donnent un accès rapide et simplifié à la protection de la PI par tout type d'utilisateur, de l'entrepreneur novice au professionnel. Il est nécessaire de faire un tour rapide de ces solutions de façon structurée, ainsi que de celles offertes dans le contexte du réseau européen de la propriété intellectuelle qui répondent aux enjeux plus globaux d'un point de vue géographique, mais également de couvrir des problématiques pratiques relatives à la mise en œuvre des droits de propriété intellectuelle.

Intellectual property (IP) protection is a growing challenge for economic actors. The European Union Intellectual Property Office (EUIPO) provides several digital solutions facilitating a quick and easy access to IP protection by all types of users from the novice entrepreneur to the professional expert. It is necessary to take a quick tour of these solutions in a structured way, as well as of those offered in the context of the European IP network that address more global aspects from a geographical point of view, but also to cover practical topics related to the enforcement of intellectual property rights.

Le monde dans lequel nous vivons est devenu de plus en plus digital, avec toutes les opportunités et les menaces que cela implique. Tout au long de ces dernières années, l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) a travaillé avec l'objectif de fournir des services et des solutions digitales pour répondre aux enjeux que rencontrent les utilisateurs, quels qu'ils soient : petites ou grandes entreprises, professionnels de la propriété industrielle, etc.

Dans un contexte de plus en plus global et interconnecté, ces solutions digitales donnent un accès immédiat à toutes les informations utiles pour une gestion plus transparente, prévisible et donc efficace de la propriété intellectuelle.

Basé à Alicante (Espagne), l'EUIPO met à disposition de tous les types d'utilisateurs des solutions en ligne

ainsi que des interfaces qui permettent une meilleure accessibilité aux services, facilitent les interactions et rendent plus accessible la protection par la propriété intellectuelle.

Ainsi, depuis la création de l'EUIPO, un vaste éventail de solutions a été mis en ligne, donnant accès :

- aux textes juridiques qui régissent les droits de propriété industrielle administrés par l'EUIPO ainsi qu'à la jurisprudence¹ ;
- aux registres de marques et dessins ou modèles, et à leurs dossiers complets² ;
- à des outils de gestion des demandes et des enregistrements des titres de marques de l'Union européenne et de dessins ou modèles communautaires enregistrés³.

1. <https://euipo.europa.eu/ohimportal/fr/eu-trade-mark-legal-texts>
2. <https://euipo.europa.eu/eSearch/>

3. <https://euipo.europa.eu/ohimportal/fr/online-services>

Le site internet de l'EUIPO est aujourd'hui le principal canal de communication entre l'Office et les utilisateurs.

En premier lieu, les informations juridiques, comme le journal officiel de l'EUIPO ainsi que les textes juridiques et les directives actualisées en matière de pratiques relatives aux marques de l'Union européenne et aux dessins ou modèles communautaires enregistrés, sont disponibles en ligne (en PDF) et régulièrement mises à jour. Il est également possible de consulter les directives⁴ dans un environnement plus ouvert, souple et intégré en ligne, qui offre des fonctionnalités telles qu'une fonction de recherche avancée ainsi que la possibilité de visualiser facilement les changements de pratique d'une version à l'autre.

En outre, grâce à *eSearch Case Law*⁵, il est possible de rechercher en ligne les décisions de l'EUIPO relatives aux marques de l'Union européenne et dessins ou modèles communautaires (décisions d'examen de marques, d'opposition et d'annulation), celles des chambres de recours, et les arrêts de la Cour de justice de l'Union européenne (Tribunal et Cour de justice) ainsi que des tribunaux nationaux. Par ailleurs, l'Office offre une solution de traduction automatique qui permet d'accéder aux décisions dans d'autres langues que la langue de procédure, ce qui rend la jurisprudence plus accessible à tous les publics.

Avant de protéger une marque ou un dessin et modèle, il est primordial de s'assurer de sa disponibilité. Dans ce domaine, *eSearch Plus*⁶ permet d'effectuer des recherches rapides et efficaces. Plus de 2 millions de demandes de marques de l'Union européenne et 1,2 million de dessins ou modèles communautaires enregistrés peuvent être recherchés. Les informations détaillées accessibles en quelques clics incluent la correspondance relative à ces dossiers. Ces fonctionnalités permettent une recherche rapide ou plus complexe offrant une solution de recherche visuelle permettant de télécharger une image et d'en rechercher une autre à partir de la totalité de l'image ou d'une partie de celle-ci. Ces nouveaux développements utilisent les technologies les plus récentes d'intelligence artificielle, lesquelles sont une référence dans le domaine de la propriété intellectuelle.

Le réseau européen de la propriété intellectuelle⁷, qui réunit les offices nationaux et régionaux de la propriété intellectuelle de l'Union européenne, offre des solutions communes afin d'aider les entreprises à avoir accès aux informations pertinentes.

Avec plus de 51 millions de marques et 14 millions de dessins et modèles accessibles en quelques clics, *TMview*⁸ et *DesignView*⁹ offrent un accès unique aux bases de données de plus de 60 pays. En ce qui concerne la classification des produits et services qui définit l'étendue de la protection pour les marques et qui nécessite à la fois une approche prévisible et cohérente, *TMclass*¹⁰ permet de choisir les produits et services de la base de données harmonisée qui contient plus de 65 000 termes acceptés par tous les offices de propriété industrielle (ou intellectuelle, selon les hypothèses) dans l'Union européenne. Il est aussi possible de vérifier si ces produits ou services sont également acceptés par plus de 35 offices hors de l'Union européenne.

En ce qui concerne la gestion des dossiers de marques et de dessins ou modèles auprès de l'EUIPO, les utilisateurs bénéficient d'un ample choix de services accessibles et adaptés à leurs besoins. En effet, tous ces services de gestion sont en ligne, ainsi que leurs formulaires, sont regroupés dans un espace utilisateur dénommé « User Area ». Grâce à cette efficacité acquise, l'utilisateur pourra bénéficier d'un gain de temps ainsi que d'une grande sécurité pour ses transactions. Il est ainsi possible de déposer, par exemple, une demande de marque de l'Union européenne, un acte d'opposition ou de former des recours, depuis l'espace utilisateur en ligne. Aujourd'hui, plus de 98 % des dépôts sont réalisés en ligne. Cet espace en ligne offre également une flexibilité en fonction des besoins comme, par exemple, en ce qui concerne le dépôt de marque, pour lequel deux types de formulaires peuvent être utilisés : le *formulaire Fast Track en cinq étapes*, où il est possible de créer et de soumettre une demande en 10 minutes seulement grâce notamment à l'utilisation de termes issus de la base de données harmonisée et le *formulaire avancé* qui offre des fonctionnalités plus étendues aux professionnels de la PI. La procédure *Fast Track* permet également un examen deux fois plus rapide de la demande, puisque la publication s'opère entre 15 et 20 jours à compter de la demande, alors qu'il faut entre 1 et 2 mois pour une demande normale. Un tableau de commande complet est également accessible dans l'espace utilisateur, qui permet aussi de gérer le portefeuille de dessins ou modèles communautaires enregistrés et de marques de l'Union européenne en facilitant l'édition des données personnelles, la mise en place d'alertes afin de savoir quand renouveler les enregistrements, et la surveillance d'autres marques de l'Union européenne. Aujourd'hui, plus de 80 % des communications s'effectuent en ligne au travers de l'espace utilisateur. D'autres

4. <https://euiipo.europa.eu/ohimportal/fr/guidelines>

5. <https://euiipo.europa.eu/eSearchCLW/#basic>

6. <https://euiipo.europa.eu/eSearch/>

7. <https://www.tmdn.org/network/home>

8. <https://www.tmdn.org/tmview/welcome.html?lang=fr>

9. <https://www.tmdn.org/tmdsview-web/welcome.html?lang=fr>

10. <http://tmclass.tmdn.org/ec2/?jsessionid=E38344075A87A1F18A9BF-FA12FOCD716.ec2t1?lang=fr>

fonctionnalités telles que le *Chat* en ligne, l'outil d'aide à l'élaboration de listes de produits et services et la planification d'un appel du service Clients viennent s'ajouter à l'offre de services disponibles en ligne, tout cela pour accompagner les utilisateurs tout au long de leurs interactions avec l'Office.

Au cours de ces dernières années, l'Office a étendu son offre de services en ligne avec, par exemple, l'*IP Enforcement Portal*¹¹, une plateforme unique pour traiter les questions liées au respect des droits de propriété intellectuelle. Cette plateforme permet à tous les titulaires de droits, aux autorités répressives ainsi qu'à la Commission européenne et à ses délégations de l'Union européenne de saisir des informations relatives au respect des droits de propriété intellectuelle (DPI) par l'intermédiaire de menus déroulants dans leur propre langue.

Avec cette offre complète, l'EUIPO couvre une large gamme d'interactions permettant une meilleure gestion des droits en utilisant le potentiel de la technologie au service des utilisateurs. Par ailleurs, l'Office innove de façon continue grâce aux suggestions des utilisateurs, afin d'améliorer leur expérience. Ainsi, avec une utilisation supérieure à 80 %, la communication électronique est devenue la préférence des utilisateurs, rendant obsolètes d'autres moyens de communication – comme le fax – qui, dès lors, peuvent être progressivement remplacés.

Finalement, la tendance sera d'articuler la technologie, telle que l'intelligence artificielle, autour de l'amélioration de l'expérience utilisateur, afin d'offrir des solutions toujours plus simples et plus interconnectées et de rendre ainsi un service à valeur ajoutée à tous les utilisateurs. ■

11. <https://euipo.europa.eu/ohimportal/fr/web/observatory/ip-enforcement-portal-home-page>